

L'ARGUS

de l'assurance

■ ■ ■ Formations

CONVENTIONS IRSA & IRCA

Les mécanismes d'application pour les dommages matériels et / ou corporels

0,5 JOUR EN PRÉSENTIEL DE 9H00 À 12H30, 3 HEURES 30

DDA

CODE : AAP13

Objectifs de la formation

- Connaître les dispositions générales et les mécanismes d'application des conventions IRCA & IRSA : désignation de l'assureur, relations entre les sociétés, modalités de recours

Animée par

- BARRIO Olivier
Formateur en assurances,

Public concernés

- courtiers, agents généraux, mandataires, responsables et chargés de clientèle au sein des organismes d'assurance, souscripteurs et rédacteurs, gestionnaires de contrats d'assurance, chargés d'indemnisation, gestionnaires de sinistres

La convention IRSA (dommages matériels)

Les dispositions générales

- Principe et structure de la convention IRSA
- Champ d'application de la Convention
- Les recours : assiette, mise en oeuvre, renonciation

La convention IRCA (dommages corporels)

Dates

■ Paris

21/11/2019

14/09/2020

■ Marseille

01/04/2020

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

La Loi Badinter

- Les conditions d'application
- Les droits à indemnisation

Tarifs

■ Tarif Pack 15 heures	_____	345,00 €HT
■ Tarif général	_____	495,00 €HT